

**OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE**



INITIÉE PAR

SCHNEIDER ELECTRIC INDUSTRIES SAS
FILIALE DE



PRESENTÉE PAR



**INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES,
FINANCIERES ET COMPTABLES DE SCHNEIDER ELECTRIC INDUSTRIES SAS**



Le présent document relatif aux autres informations de la société Schneider Electric Industries SAS a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 12 décembre 2017, conformément aux dispositions de l'article 231-28 de son Règlement Général et à l'instruction de l'AMF n°2006-07.

Ce document a été établi sous la responsabilité de Schneider Electric Industries SAS.

Le présent document complète la note d'information relative à l'offre publique d'achat initiée par Schneider Electric Industries SAS sur les actions de la société I.G.E.+X.A.O., visée par l'AMF le 12 décembre 2017, sous le n°17-633, en application d'une décision de conformité du même jour (ci-après la « **Note d'Information** »).

Le présent document et la Note d'Information sont disponibles sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Schneider Electric (www.schneider-electric.com) et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

Schneider Electric Industries SAS

35 rue Joseph Monier
92500 Rueil-Malmaison

BNP Paribas

16 boulevard des Italiens
75009 Paris

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement Général de l'AMF, un communiqué sera diffusé, au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre publique d'achat, afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DE L'OFFRE.....	3
1.1. Principales caractéristiques de l'offre	3
1.2. Coûts et modalités de financement de l'Offre	4
1.2.1. Coûts liés à l'Offre.....	4
1.2.2. Modalités de financement de l'Offre	4
2. Identité et caractéristiques de l'initiateur	4
2.1. Renseignements de caractère général concernant l'Initiateur	4
2.1.1. Dénomination.....	4
2.1.2. Forme juridique, nationalité, siège social	4
2.1.3. Registre du Commerce et des Sociétés	5
2.1.4. Durée.....	5
2.1.5. Objet social.....	5
2.1.6. Exercice social.....	5
2.2. Informations générales concernant le capital social de Schneider Electric Industries.....	5
2.2.1. Capital social.....	5
2.2.2. Forme et droits attachés aux actions	5
2.2.3. Cession et transmission des actions	6
2.2.4. Titres donnant accès au capital.....	6
2.2.5. Répartition du capital et des droits de vote de Schneider Electric Industries	6
2.3. Direction et commissariat aux comptes de Schneider Electric Industries.....	6
2.3.1. Président de Schneider Electric Industries	6
2.3.2. Directeur général de Schneider Electric Industries.....	7
2.3.3. Conseil d'administration de Schneider Electric Industries	7
2.3.4. Décisions de l'associé unique.....	7
2.3.5. Commissariat aux comptes.....	8
2.4. Description des activités de Schneider Electric Industries	8
2.4.1. Principales activités	8
2.4.2. Evénements exceptionnels et litiges significatifs	9
2.4.3. Salariés	9
2.5. Informations financières de Schneider Electric Industries	9
3. Personnes assumant la responsabilité du présent document	46

1. PRESENTATION DE L'OFFRE

Le présent document a été établi conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement Général de l'AMF dans le cadre de l'Offre (dont le terme est défini ci-dessous) déposée par BNP Paribas, pour le compte de Schneider Electric Industries SAS.

1.1. Principales caractéristiques de l'offre

Le présent document est établi par la société Schneider Electric Industries SAS, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 35, rue Joseph Monier, 92500 Rueil-Malmaison (France), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 954 503 439 (« **Schneider Electric Industries** » ou l'« **Initiateur** »), dans le cadre de son offre publique d'achat (l'« **Offre** ») visant les actions de la société I.G.E.+X.A.O., société anonyme dont le siège social est situé 16, boulevard Déodat de Séverac, 31770 Colomiers (France), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Toulouse sous le numéro 338 514 987 et dont les actions sont admises aux négociations sur Euronext Paris sous le code ISIN FR0000030827, compartiment C (la « **Société** » ou « **I.G.E.+X.A.O.** »), au terme de laquelle l'Initiateur offre irrévocablement aux actionnaires de la Société, d'acquérir la totalité de leurs actions au prix unitaire de cent trente-deux euros (132 €) par action (coupon pour l'exercice 2016-2017 attaché), sous réserve des ajustements décrits au paragraphe 2.2 (« *Ajustement des termes de l'Offre* ») de la Note d'Information.

L'Initiateur est une société directement détenue à 100% par la société Schneider Electric SE, société européenne dont le siège social est situé 35, rue Joseph Monier, 92500 Rueil-Malmaison (France) et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 542 048 574, cotée sur le marché réglementé Euronext Paris sous le code ISIN FR0000121972 (« **Schneider Electric SE** »).

L'Offre porte sur la totalité des actions de la Société, soit à la connaissance de l'Initiateur à la date de la Note d'Information, 1.427.800 actions de la Société (étant précisé que la Société n'apportera pas ses 125.431 actions auto-détenues à l'Offre).

A la date de la Note d'Information, l'Initiateur ne détient, directement ou indirectement, seul ou de concert, aucune action de la Société, et ne bénéficie d'aucun accord lui permettant d'en acquérir à sa propre initiative.

Conformément aux dispositions de l'article 231-9, I et II du Règlement Général de l'AMF, l'Offre est soumise aux Conditions de Seuil, telles que définies et précisées au paragraphe 2.4. (« *Conditions de Seuil* ») de la Note d'Information.

L'Offre sera réalisée selon la procédure normale régie par les articles 232-1 et suivants du Règlement Général de l'AMF et sera ouverte pour une durée de 25 jours de bourse (sous réserve de prorogation).

Conformément aux dispositions de l'article 232-4 du Règlement Général de l'AMF, si l'Offre connaît une suite positive, l'Offre sera automatiquement ré-ouverte dans les dix (10) jours de

bourse suivant la publication du résultat définitif de l'Offre, dans des termes identiques à ceux de l'Offre (l'« **Offre Ré-ouverte** »).

Conformément aux dispositions de l'article 231-13 du Règlement Général de l'AMF, l'Offre est présentée par BNP Paribas, en qualité d'établissement présentateur de l'Offre (la « **Banque Présentatrice** »), qui garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

Le contexte et les motifs de l'Offre sont détaillés dans la Note d'Information.

1.2. Coûts et modalités de financement de l'Offre

1.2.1. *Coûts liés à l'Offre*

Le montant global de tous les frais, coûts et dépenses externes exposés dans le cadre de l'Offre (le cas échéant de l'Offre Ré-ouverte) par l'Initiateur, y compris les honoraires et frais de ses conseils financiers, juridiques et comptables ainsi que les frais de publicité, en ce compris les frais relatifs au financement de l'Offre (le cas échéant de l'Offre Ré-ouverte), est estimé à environ deux millions d'euros (hors taxes).

1.2.2. *Modalités de financement de l'Offre*

Dans l'hypothèse où l'intégralité des actions de la Société visées serait apportée à l'Offre (le cas échéant à l'Offre Ré-ouverte), à l'exception des actions auto-détenues de la Société, soit 1.301.972 actions en circulation de la Société, le coût maximum de l'Offre s'élèverait à cent soixante et onze millions huit cent soixante mille trois cent quatre euros (171.860.304 €).

L'Offre sera financée au moyen des fonds disponibles en trésorerie de l'Initiateur, qui a accès aux ressources financières de Schneider Electric grâce à un compte courant consenti par Schneider Electric SE.

2. IDENTITE ET CARACTERISTIQUES DE L'INITIATEUR

2.1. Renseignements de caractère général concernant l'Initiateur

2.1.1. *Dénomination*

La dénomination sociale de l'initiateur de l'Offre est **SCHNEIDER ELECTRIC INDUSTRIES SAS** (ci-après, pour les besoins de la présente section 2 « **Schneider Electric Industries** » ou la « **Société** »).

2.1.2. *Forme juridique, nationalité, siège social*

Schneider Electric Industries est une société par actions simplifiée de droit français, dont le siège social est situé 35, rue Joseph Monier, 92500 Rueil-Malmaison (France).

2.1.3. *Registre du Commerce et des Sociétés*

Schneider Electric Industries est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 954 503 439.

2.1.4. *Durée*

Schneider Electric Industries a été immatriculée le 27 août 1942, et expirera le 31 décembre 2041, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus par les statuts.

2.1.5. *Objet social*

L'article 2 des statuts de Schneider Electric Industries prévoit que :

« La société a pour objet

- *L'exploitation, en tout pays, directe ou indirecte, par voie de création, d'acquisition ou autrement, de toutes activités se rattachant aux industries électriques et électroniques, et notamment à la distribution électrique et au contrôle industriel (produits électromécaniques) ainsi qu'à la construction industrielle.*
- *Toutes activités d'étude et de conseil et notamment l'étude de toutes entreprises en vue d'en apprécier la valeur ou la gestion, de faciliter la réalisation d'opérations financières, de fusions, de prises de participations, de cessions et de rapprochements sous quelque forme que ce soit ; l'exercice de tous contrôles des entreprises de toute nature ; toutes négociations d'affaires.*
- *La prise de participations sous quelque forme que ce soit, l'acceptation de tous mandats, dans toutes sociétés ou autres personnes morales ; tous prêts ou avances sous quelque forme que ce soit, conformément à la législation en vigueur.*
- *Et d'une façon plus générale, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus. ».*

2.1.6. *Exercice social*

L'exercice social de Schneider Electric Industries commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

2.2. Informations générales concernant le capital social de Schneider Electric Industries

2.2.1. *Capital social*

A la date du présent document, le capital social de Schneider Electric Industries s'élève à neuf cent vingt-huit millions deux cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent douze euros (928.298.512,00 €).

Il est divisé en cinquante-huit millions dix-huit mille six cent cinquante-sept (58.018.657) actions de seize (16) euros chacune.

2.2.2. *Forme et droits attachés aux actions*

Les actions de Schneider Electric Industries sont nominatives.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente dans les bénéfices et les réserves ou dans l'actif social lors de toute distribution, amortissement ou répartition en cours de société comme en cas de liquidation.

2.2.3. Cession et transmission des actions

Les actions de la Société sont librement cessibles.

Les titres inscrits se transmettent par virement de compte à compte.

2.2.4. Titres donnant accès au capital

Schneider Electric Industries n'a pas émis de titres donnant accès, immédiatement ou à terme, à son capital ou ses droits de vote, et n'a pas émis d'actions à droit de vote double.

2.2.5. Répartition du capital et des droits de vote de Schneider Electric Industries

A la date du présent document, toutes les actions de Schneider Electric Industries sont détenues par Schneider Electric SE, société européenne dont le siège social est situé 35, rue Joseph Monier, 92500 Rueil-Malmaison (France), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 542 048 574 et cotée sur le marché réglementé Euronext Paris sous le code ISIN FR0000121972.

Les informations relatives à Schneider Electric SE figurent dans le document de référence déposé auprès de l'AMF le 17 mars 2017 sous le numéro D.17-0177 (le « **Document de Référence** »).

Le Document de Référence est disponible sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org). Le Document de Référence et le rapport financier semestriel de Schneider Electric SE au 30 juin 2017 ainsi que l'ensemble de l'information réglementée de Schneider Electric sont disponibles sur le site Internet de Schneider Electric (www.schneider-electric.com).

2.3. Direction et commissariat aux comptes de Schneider Electric Industries

2.3.1. Président de Schneider Electric Industries

Schneider Electric Industries est administrée et dirigée par un président nommé par le conseil d'administration parmi ses membres personnes physiques. La durée du mandat de président est limitée à la durée de son mandat d'administrateur. Le président est révocable à tout moment par le conseil d'administration. Le président représente Schneider Electric Industries à l'égard des tiers.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de Schneider Electric Industries dans la limite de l'objet social.

Le président peut déléguer à toute personne de son choix certains de ses pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés.

Les dispositions du règlement intérieur limitant les pouvoirs du président sont inopposables aux tiers.

A la date du présent document, le président de Schneider Electric Industries est Monsieur Jean-Pascal TRICOIRE.

2.3.2. Directeur général de Schneider Electric Industries

Le président peut être assisté d'un directeur général, qui est une personne physique, salariée ou non, choisie parmi les administrateurs ou en dehors d'eux.

A la date du présent document, Schneider Electric Industries n'a pas nommé de directeur général.

2.3.3. Conseil d'administration de Schneider Electric Industries

A la date du présent document, les membres du conseil d'administration sont les suivants :

- Jean-Pascal TRICOIRE ;
- Marc Yves BOCHIROL ; et
- Emmanuel BABEAU.

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'associé unique (tels que décrits au paragraphe 2.3.4 « *Décisions de l'associé unique* » ci-après) et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

2.3.4. Décisions de l'associé unique

L'associé unique exerce les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à la collectivité des associés lorsque la société comporte plusieurs associés. Il ne peut déléguer ses pouvoirs.

L'associé unique prend les décisions concernant les opérations suivantes :

- Approbation des comptes annuels et affectation des résultats ;
- Nomination et révocation des administrateurs ;
- Nomination du ou des commissaires aux comptes ;
- Dissolution de la société ;
- Augmentation et réduction de capital ;

- Fusion, scission et apport partiel d'actif ;
- Toutes autres modifications statutaires ;
- Approbation des conventions entre la société et ses dirigeants ou associés dans les conditions légales.

Toutes les autres décisions sont de la compétence du conseil d'administration ou du président.

2.3.5. Commissariat aux comptes

Le commissaire aux comptes de Schneider Electric Industries est :

MAZARS

61 rue Henri Regnault – Tour Exaltis – 92400 Courbevoie

Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 784 824 153.

2.4. Description des activités de Schneider Electric Industries

2.4.1. Principales activités

Schneider Electric Industries est une filiale de Schneider Electric SE, société dont les actions sont cotées sur le marché réglementé Euronext Paris.

Schneider Electric est l'un des leaders mondiaux dans la gestion de l'énergie et des automatismes et a pour ambition de rester à la pointe de l'innovation, aussi bien technologique, de distribution de ses produits, que de service et de profondeur de relation avec ses clients et utilisateurs dans ce domaine. Schneider Electric compte 144.000 collaborateurs dans plus de 100 pays.

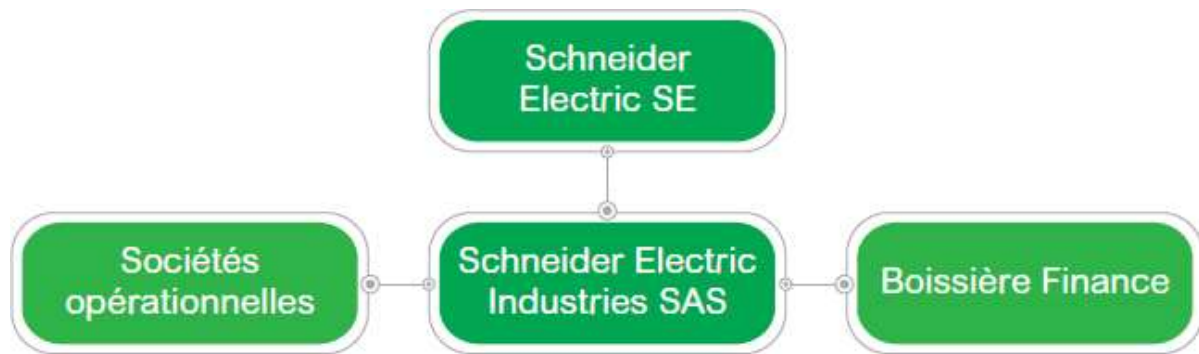
Schneider Electric exerce son activité dans 4 domaines (Building, IT, Industry et Infrastructure) et opère sur quatre grands marchés : les bâtiments non résidentiels et résidentiels ; les régies et infrastructures ; les industries et constructeurs de machines ; et les centres de données et réseaux. Schneider Electric gère de multiples canaux d'accès au marché, fondés sur de solides partenariats.

Schneider Electric Industries est la holding opérationnelle de Schneider Electric. A ce titre elle assure en amont la vision stratégique et marketing de Schneider Electric, anime et centralise le processus de création d'offre de produits et solutions pour les 4 grands domaines d'activité précités, ainsi que la gestion des achats et de la supply chain ; et en aval commercialise directement ou indirectement via ses filiales les produits et solutions de Schneider Electric.

Pour l'exercice financier se clôturant en 2016, Schneider Electric Industries SAS présente un chiffre d'affaires de 3,2 milliards d'euros, un résultat d'exploitation de 115 millions d'euros, et un résultat net bénéficiaire de 264 millions d'euros.

La liste des sociétés dans lesquelles Schneider Electric Industries détient des participations figure à l'article 7.24 (« Filiales et participations ») de l'annexe aux comptes annuels relatifs à l'exercice financier se clôturant en 2016, qui figure ci-après dans le présent document.

L'organigramme simplifié de Schneider Electric est le suivant :



2.4.2. Evènements exceptionnels et litiges significatifs

A la connaissance de Schneider Electric Industries à la date du présent document, il n'existe pas d'évènement exceptionnel ou de litige significatif susceptible d'affecter défavorablement son activité, ses résultats, sa situation financière ou ses actifs.

2.4.3. Salariés

A la date du présent document, Schneider Electric Industries compte 4.229 employés.

2.5. Informations financières de Schneider Electric Industries

Les états financiers de Schneider Electric Industries relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 figurent ci-après. Ces états financiers sont les plus récents états financiers disponibles ayant fait l'objet d'une certification par les commissaires aux comptes de Schneider Electric Industries.



SCHNEIDER ELECTRIC INDUSTRIES SAS

Société par actions simplifiée au capital de 928 298 512 €
Siège social : 35, rue Joseph Monier, 92500 RUEIL MALMAISON
RCS NANTERRE : 954 503 439

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'associé unique,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Schneider Electric Industries SAS, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « *règles comptables et méthodes d'évaluation* » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable lié à l'application du nouveau règlement comptable n°2015-06 de l'ANC modifiant les règles comptables applicables aux malis techniques.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne :

- *Immobilisations incorporelles*

Les notes « *règles comptables et méthodes d'évaluation* » et 1.2 « *Immobilisations incorporelles* » de l'annexe exposent le changement de méthode comptable résultant de l'application de la nouvelle réglementation comptable relative à l'affectation des malis techniques. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et la présentation qui en est faite.

- *Frais de recherche et développement*

La note 1.2.2 de l'annexe expose les modalités de comptabilisation des frais de recherche et développement et notamment les critères permettant l'immobilisation des frais de développement. Nous avons procédé à la revue des données et des hypothèses retenues pour identifier les projets répondant aux critères d'immobilisation et des calculs effectués par votre société, et nous nous sommes assurés que les notes de l'annexe aux comptes fournissent une information appropriée.

- *Immobilisations financières*

En ce qui concerne les immobilisations financières, dont les modalités d'évaluation sont décrites en note 2 de l'annexe, nous avons apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues pour la détermination de leur valeur d'usage, revu les calculs effectués par votre société et examiné les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

- *Indemnités de fin de carrière*

Les notes 5 et 7.14 de l'annexe précisent les modalités d'évaluation des indemnités de fin de carrière. Ces engagements ont fait l'objet d'évaluations actuarielles. Nos travaux ont consisté à revoir les données et les hypothèses actuarielles retenues ainsi que les calculs effectués et à vérifier que les notes de l'annexe aux comptes fournissent une information appropriée.

- *Provisions pour risques*

S'agissant des provisions pour risques, décrites en note 7.14 de l'annexe, nous avons examiné les procédures en vigueur dans votre Groupe permettant leur recensement, leur évaluation et leur traduction comptable. Nous nous sommes assurés que les principaux litiges identifiés à l'occasion de la mise en œuvre de cette procédure étaient décrits de façon appropriée dans les notes annexes aux comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

**SCHNEIDER
ELECTRIC
INDUSTRIES SAS**
*Comptes Annuels
Exercice clos le
31 décembre 2016*

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

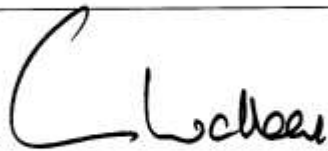
En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Courbevoie, le 7 avril 2017

Le commissaire aux comptes

MAZARS

Loïc Wallaert



Mathieu Mongard



Bilan - Actif

Déclaration au 31/12/2016

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2016	31/12/2015
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement	1 111 589 528,35	740 306 631,12	371 282 897,23	396 248 427,57
Concessions, brevets et droits similaires	110 042 515,58	99 192 442,45	10 850 073,13	13 784 050,19
Fonds commercial	333 678 162,46	57 653 952,83	276 024 209,63	768 873 077,15
Autres immobilisations incorporelles	810 814 341,52	396 184 644,83	414 629 696,69	382 982 392,78
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	7 773 896,85	97 551,29	7 676 345,56	7 676 345,56
Constructions	144 658 958,37	71 722 441,73	72 936 516,64	81 421 837,97
Installations techniques, matériel, outillage	111 007 414,73	87 210 227,66	23 797 187,07	25 726 285,13
Autres immobilisations corporelles	22 019 001,16	17 847 719,80	4 171 281,36	5 134 428,86
Immobilisations en cours	103 551 782,87		103 551 782,87	64 707 416,06
Avances et acomptes	6 444 252,82		6 444 252,82	6 197 431,03
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	17 649 462 924,98	1 445 444 660,46	16 204 018 264,52	16 255 395 279,52
Créances rattachées à des participations	1 070 734 880,25		1 070 734 880,25	1 067 728 345,30
Autres titres immobilisés	1 706 468 180,85	6 308 501,96	1 700 159 678,89	1 637 217 295,10
Prêts	14 599 405,22		14 599 405,22	14 425 785,76
Autres immobilisations financières	1 214 718 534,34	371 131 472,19	843 587 062,15	378 232 308,97
ACTIF IMMOBILISE	24 417 563 780,35	3 293 100 246,32	21 124 463 534,03	21 105 750 706,95
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	1 609 695,71	314 387,68	1 295 308,03	808 008,80
En-cours de production de biens	958,83		958,83	958,82
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	188 108 326,22	19 824 172,31	168 284 153,91	180 290 978,81
Marchandises	1 152 676,95	2 570,53	1 150 106,42	2 632 543,77
Avances et acomptes versés sur commandes	1 045 976,98		1 045 976,98	604 366,63
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	1 439 090 300,13	1 886 716,39	1 437 203 583,74	1 216 835 260,60
Autres créances	145 116 116,18	4 430 693,31	140 685 422,87	296 250 170,94
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	21 325 502,40		21 325 502,40	14 301 114,52
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	14 413 296,05		14 413 296,05	17 583 968,64
ACTIF CIRCULANT	1 811 862 849,45	26 458 540,22	1 785 404 309,23	1 729 307 371,53
Frais d'émission d'emprunts à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	797 727 849,67		797 727 849,67	684 334 008,02
TOTAL GENERAL	27 027 154 479,47	3 319 558 786,54	23 707 595 892,93	23 519 392 086,50

Rubriques	31/12/2016	31/12/2015
Capital social ou individuel (dont versé :	928 298 512,00	928 298 512,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport	4 039 795 210,87	4 039 795 210,87
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :	362,78	362,78
Réserve légale	92 829 851,20	92 829 851,20
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes	4 289 532,25	4 289 532,25
Report à nouveau	3 686 764 507,37	3 449 000 259,63
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	263 850 951,63	237 764 247,74
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	30 160 645,46	28 048 034,80
CAPITAUX PROPRES	9 045 989 573,56	8 780 026 011,27
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	3 452 169,19	2 808 699,98
AUTRES FONDS PROPRES	3 452 169,19	2 808 699,98
Provisions pour risques	199 007 214,94	216 542 844,96
Provisions pour charges	111 196 849,73	109 383 606,66
PROVISIONS	310 204 064,67	325 926 451,62
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	1 635 470 435,87	1 583 493 511,49
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 969 752,42	2 331 109,95
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs	10 464 648 316,05	10 702 690 199,11
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 828 484,97	8 548 431,40
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 027 075 811,99	1 029 449 139,36
Dettes fiscales et sociales	191 248 863,20	192 479 014,64
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 311 852,55	7 606 524,50
Autres dettes	25 568 994,50	45 148 838,70
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	6 134 010,85	7 669 157,17
DETTES	13 361 256 522,40	13 579 415 926,32
Ecart de conversion passif	986 693 363,11	831 214 997,31
TOTAL GENERAL	23 707 595 692,93	23 519 392 086,50

Compte de résultat

Déclaration au 31/12/2016

Rubriques	France	Exportation	31/12/2016	31/12/2015
Ventes de marchandises		130 048 185,45	130 048 185,45	244 626 426,38
Production vendue de biens	767 808 097,91	2 280 702 963,79	3 048 511 061,70	3 062 163 341,35
Production vendue de services		19 516 609,60	19 516 609,60	41 999 599,97
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	767 808 097,91	2 430 267 758,84	3 198 075 856,75	3 348 789 367,70
Production stockée			-17 554 704,52	-2 468 183,99
Production immobilisée			247 628 780,92	234 185 629,62
Subventions d'exploitation			1 694 699,95	1 592 616,62
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			103 674 636,10	99 422 962,47
Autres produits			1 708 948 067,82	1 522 035 777,98
PRODUITS D'EXPLOITATION			5 242 467 337,02	5 203 558 170,40
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			7 009 309,05	8 259 736,65
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			2 359 072 275,20	2 371 285 122,66
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-400 984,90	-628 562,55
Autres achats et charges externes			1 864 143 655,13	1 996 870 246,12
Impôts, taxes et versements assimilés			43 897 128,19	45 595 534,23
Salaires et traitements			352 093 163,10	332 554 989,56
Charges sociales			178 401 462,23	183 831 670,23
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			173 135 059,33	163 112 644,56
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			55 826 482,79	82 913 413,46
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			6 499 375,02	7 553 255,37
Dotations aux provisions			28 103 274,18	18 240 143,38
Autres charges			59 462 830,89	31 970 926,36
CHARGES D'EXPLOITATION			5 127 243 030,21	5 241 559 120,03
RESULTAT D'EXPLOITATION			115 224 306,81	-38 000 949,63
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			680 951 580,23	1 484 393 882,87
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			90 101 120,54	88 592 750,01
Autres intérêts et produits assimilés			2 884 784,38	4 027 784,34
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			90 526 030,70	24 184 331,60
Différences positives de change			3 668 471,26	12 219 175,57
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			868 131 987,11	1 613 417 924,39
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			325 312 966,94	826 466 671,80
Intérêts et charges assimilés			219 508 951,97	200 643 403,49
Différences négatives de change			69 761 727,17	205 576 740,55
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			614 583 646,08	1 232 686 815,84
RESULTAT FINANCIER			253 548 341,03	380 731 108,55
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			368 772 647,84	342 730 158,92

Compte de résultat

Déclaration au 31/12/2016

Rubriques	31/12/2016	31/12/2015
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 548,86	11 109,17
Produits exceptionnels sur opérations en capital	91 556 563,10	412 380 595,85
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	66 267 345,44	59 627 174,77
PRODUITS EXCEPTIONNELS	157 825 457,40	472 018 879,79
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	47 577 932,35	40 439 587,37
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	128 835 482,14	350 877 032,32
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	57 775 624,60	163 416 530,06
CHARGES EXCEPTIONNELLES	234 189 039,09	554 733 149,75
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-76 363 581,69	-82 714 269,96
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	2 785 065,13	2 834 951,03
Impôts sur les bénéfices	25 773 049,39	19 416 690,19
TOTAL DES PRODUITS	6 268 424 781,53	7 288 994 974,58
TOTAL DES CHARGES	6 004 573 829,90	7 051 230 726,84
BENEFICE OU PERTE	263 850 951,63	237 764 247,74

ANNEXE 2016

SCHNEIDER ELECTRIC INDUSTRIES SAS



L'annexe fait partie intégrante des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Ils présentent un total bilan de 23 707 595 692,93€ et un résultat se traduisant par un bénéfice de 263 850 951,63€.

SOMMAIRE

Principaux événements de l'exercice	4
Événements postérieurs à la clôture	4
Règles comptables et méthodes d'évaluation	4
1. Immobilisations incorporelles et corporelles	5
1.1. Valeurs brutes (immobilisations incorporelles et corporelles)	5
1.2. Immobilisations incorporelles	5
1.2.1. Immobilisations incorporelles acquises séparément ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises	6
1.2.2. Immobilisations incorporelles générées en interne	6
1.3. Immobilisations corporelles	6
1.4. Amortissements	7
1.4.1. Immobilisations incorporelles	7
1.4.2. Immobilisations corporelles	7
1.4.3. Dépréciation	8
2. Immobilisations financières	8
3. Stocks et en-cours « Produits »	8
4. Créances et dettes	9
5. Indemnités de fin de carrière	9
6. Médailles du travail	10
7. Compléments d'informations relatifs au bilan et au compte de résultat	10
7.1. Immobilisations incorporelles et corporelles	10
7.2. Amortissements	11
7.3. Tableau des dépréciations	12
7.4. Immobilisations financières	12
7.5. Tableau des dépréciations	14
7.6. Tableau des stocks	14
7.7. Analyse et échéance des créances	15
7.8. Provisions pour dépréciation de l'actif	15
7.9. Produits à recevoir	15
7.10. Charges constatées d'avance	15
7.11. Ecart de conversion actif	15

7.12. Capitaux propres	16
7.13. Provisions réglementées	16
7.14. Provisions pour risques et charges	16
7.15. Analyse et échéance des dettes	18
7.16. Charges à payer	18
7.17. Produits constatés d'avance	18
7.18. Ecart de conversion passif	19
7.19. Entreprises liées	19
7.20. Ventilation du chiffre d'affaires	19
7.21. Résultat financier	20
7.22. Résultat exceptionnel	21
7.23. Filiales et participations	22
8. Autres éléments d'informations	22
8.1. Engagements financiers	23
8.2. Engagements de loyers	23
8.3. Opérations sur instruments financiers	23
8.4. Engagements hors bilan	23
8.5. Immobilisations en crédit-bail	23
8.6. Engagements de crédit-bail	24
8.7. Ventilation de l'impôt sur les sociétés entre résultat courant et résultat exceptionnel	24
8.8. Intégration fiscale	24
8.9. Situation fiscale latente	24
8.10. Effectif moyen et ventilation par catégorie (CDI et CDD)	25

PRINCIPAUX EVENEMENTS DE L'EXERCICE

- Le 28 septembre 2016, par décision de l'associé unique Schneider Electric Industries SAS, la société par actions simplifiée Yris Technologie a été dissoute en date du 01 novembre 2016. Cette dissolution anticipée sans liquidation entraîne une transmission universelle du patrimoine de la société Yris Technologie au profit de la société Schneider Electric Industries SAS. L'actif net transmis s'élève à 288 741,47 euros. Le mali technique constitué d'un montant de 2 411 258,53 euros a été constaté en immobilisations incorporelles.
- Le 17 octobre 2016, Schneider Electric Industries SAS a souscrit à l'augmentation de capital de la société Schneider Electric Espana SA pour 145 945 945,95 euros en échange de 36 actions assortie d'une prime d'émission de 4 053 993,95 euros par action.
Au 31 décembre 2016, une dotation aux provisions pour titres a été comptabilisée pour 257 130 000 euros.
- Le 1er novembre 2016, Schneider Electric Industries SAS a cédé les titres des filiales Conlog & Parmtro au groupe « Consolidated Infrastructure Group Limited » pour 27 697 464,08 euros et 9 047 838,26 euros. La vente de Conlog a donné lieu à un complément de prix de 10 672 907,20 payable en 2017. Afin de couvrir les garanties données dans le cadre de la transaction avec Parmtro, Schneider Electric Industries SAS a prélevé un dépôt de garantie de 50 millions de ZAR soit 3 297 317,15 euros à Malesela, garant en tant que vendeur des titres Parmtro. Cette garantie est rémunérée au taux de 7%. Son montant résiduel sera restitué après 3 ans. Cette opération a généré une sortie de titres pour (2 111 730,63) euros et (135 186,04) euros.
- Le 8 novembre 2016, par décision de l'associé unique Schneider Electric Industries SAS, la société par actions simplifiée SE 2011B a été dissoute en date du 31 décembre 2016. Cette dissolution anticipée sans liquidation entraîne une transmission universelle du patrimoine de la société SE 2011B au profit de la société Schneider Electric Industries SAS. L'actif net transmis s'élève à (10 751,88) euros. Le mali d'un montant de 22 751,88 euros a été constaté en charge financière.
- Le 21 novembre 2016, par décision de l'associé unique Schneider Electric Industries SAS, la société par actions simplifiée Société Rhodanienne d'études et de participations a été dissoute en date du 30 décembre 2016. Cette dissolution anticipée sans liquidation entraîne une transmission universelle du patrimoine de la Société Rhodanienne d'études et de participations au profit de la société Schneider Electric Industries SAS. L'actif net transmis s'élève à 253 851,10 euros. Le mali d'un montant de 23 148,90 euros a été constaté en charge financière.

Les opérations financières qui s'inscrivent dans le cadre de la rationalisation des structures juridiques sont détaillées au paragraphe 7.4 Immobilisations financières.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

REGLES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce et l'ensemble des règlements qui ont modifié le Plan comptable général adopté par le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, et dans le respect des principes comptables généralement admis de prudence, d'indépendance des exercices, de continuité d'exploitation et de la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en millions d'euros, sauf indication contraire.

La société est consolidée dans le Groupe Schneider Electric au travers de la société Schneider Electric SE situé au 35 rue Joseph Monnier 92500 Rueil Malmaison (siren 542 048 574), qui la détient à 100%.

Changement de méthode :

Suite à la transposition de la directive 2013/34 UE, des modifications ont été apportées au règlement ANC n°2014-03, celles-ci portant sur :

- La définition du fonds commercial
- L'évaluation des actifs corporels, incorporels et du fonds commercial postérieurement à leur date d'entrée
- Le mali technique de fusion.

Suite à l'application de ce nouveau règlement, la société a réalisé une analyse des plus-values latentes sur l'ensemble des actifs liés aux malis techniques, qu'ils soient incorporels, corporels ou financiers.

Dans ce cadre, la société a affecté :

- 11,5M€ en immobilisations incorporelles de malis lié aux plus-values identifiées sur les immobilisations liées aux opérations de fusion avec Schneider Automation SAS, MG Alpes et Rectiphase.
- 855,7M€ en immobilisations financières de malis liés aux opérations de transmission universelle de patrimoine des sociétés Top Capital, Capital Co et MGE Finances (renommée Schneider Electric IT France), Schneider Electric Holding Europe (SEHE), qui suivent désormais les règles inhérentes aux immobilisations financières.

Le solde des malis existants reste affecté en fonds commercial et suit les règles décrites dans la note 1.4.1.2. Fonds de commerce de l'annexe.

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

1.1. Valeurs brutes (immobilisations incorporelles et corporelles)

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou d'apport.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat y compris les droits d'importation et taxes non remboursables ainsi que toute dépense directement attribuable à la préparation de l'actif en vue de l'utilisation envisagée (droits d'enregistrement, coût des avantages du personnel lié à la mise en place et à la préparation, frais d'installation et montage, essais, ...).

La société utilise l'approche par composants telle que définie par le règlement CRC 2002-10. Les analyses et investigations menées par la société et le Groupe Schneider Electric ont permis de s'assurer que le découpage actuel des immobilisations respectait bien le principe que des éléments ayant des durées d'utilité différentes étaient comptabilisés séparément avec un plan d'amortissement qui leur est propre.

1.2. Immobilisations incorporelles

Sur l'exercice 2015, les immobilisations incorporelles étaient constituées des malis techniques dégagés lors des transmissions universelles de patrimoine assimilés à des écarts d'évaluation sur le patrimoine immobilier, sur les actifs de R&D capitalisés et sur les titres de participations.

L'évolution du traitement comptable des malis suite au règlement n° 2015-06 de l'ANC modifie les règles comptables applicables au mali technique de fusion pour les exercices ouverts à compter du 01/01/2016.

Désormais, le mali technique fait l'objet d'une affectation comptable aux actifs apportés (sous-jacents) dans des comptes spécifiques par catégories d'actifs et il est susceptible d'être amorti, déprécié et sorti de l'actif selon les mêmes modalités que les actifs sous-jacents :

Mali de fusion sur actifs incorporels

Mali de fusion sur actifs corporels

Mali de fusion sur actifs financiers

Lors de chaque cession d'actif, une reprise de ce mali est effectuée. De même, une dépréciation de ce mali est constatée dès l'apparition d'une moins-value latente entre la valeur d'inventaire et la VNC à la clôture de chaque exercice.

1.2.1. Immobilisations incorporelles acquises séparément ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont enregistrées au bilan à leur coût historique. Elles sont ensuite évaluées au coût amorti.

Les actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises sont enregistrés au bilan à leur juste valeur, déterminée sur la base d'évaluations externes. Ces évaluations sont réalisées selon les méthodes généralement admises, fondées sur les revenus futurs. Leur valeur fait l'objet d'un suivi régulier afin de s'assurer qu'aucune perte de valeur ne doit être comptabilisée.

Autres actifs incorporels relevant de cette catégorie :

- Malis technique de fusion affectés aux fond de commerciaux : origine TUP, fusions ...
- Fonds de commerce : origine acquisition

1.2.2. Immobilisations incorporelles générées en interne

Les coûts de développement liés à des projets de Recherche & Développement sont comptabilisés à l'actif en immobilisations incorporelles, dans la mesure où ils répondent aux critères prévus à l'article 311-3 du règlement CRC 2004-6.

Les projets concernés relèvent de la catégorie "offre nouvelle" et "renouvellement de l'offre" définie et suivie au sein du Groupe Schneider Electric.

Les coûts des projets de la catégorie "anticipation" continuent à être enregistrés en charges.

Les coûts encourus au titre de projets d'ingénierie de la qualité et de la valeur ne sont pas capitalisables.

1.3. Immobilisations corporelles

Il s'agit des dépenses encourues qui satisfont aux critères suivants :

- le bien est détenu par l'entité soit pour être utilisé dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loué à des tiers, soit à des fins administratives,
- la durée d'utilisation prévisionnelle excède un exercice,
- la dépense réalisée générera des avantages économiques futurs à l'entité.

Cas particulier des pièces de rechange, réparties en deux catégories selon leur utilisation et leur montant :

- de première catégorie (durée d'utilisation > 1 an) : comptabilisation en immobilisations si le montant est supérieur à 10% de celui du bien dans lequel elles s'incorporent,
- de deuxième catégorie (consommation durant l'exercice) : comptabilisation en stocks.

NB : les pièces de valeur inférieure au seuil fiscal (500€) dont la consommation s'effectue durant l'exercice sont enregistrées en charges de période.

1.4. Amortissements

1.4.1. Immobilisations incorporelles

1.4.1.1. Coûts de développement des projets de Recherche & Développement

Les durées d'utilité retenues, sauf exception, sont les suivantes :

	Durée d'utilité
Logiciels	3 ans
Matériel électronique	5 ans
Bectrotechnique	10 ans

Pour certains projets d'envergure du Groupe Schneider Electric, la durée d'utilité peut différer de celles présentées ci-dessus et fait alors l'objet d'une validation par la Direction Financière Groupe.

A noter que le projet Bridge Core System est amorti sur 9 ans en fonction du nombre d'utilisateurs et de la durée de vie prévisionnelle de l'immobilisation.

Le mode d'amortissement linéaire est retenu comme amortissement économique. Il a été décidé par le Groupe Schneider Electric, à compter du 1^{er} janvier 2012, de revoir la durée d'amortissement fiscal des projets de R&D électromécaniques et de l'aligner sur la durée d'amortissement comptable, soit 10 ans.

1.4.1.2. Fonds de commerce

Le fonds de commerce Merlin Gerin fait l'objet d'un amortissement sur 40 ans.

Les fonds de commerce Telemecanique et Schneider Automation ne font pas l'objet d'un amortissement. La société considère que ces fonds commerciaux qu'elle contrôle ont une durée d'utilisation qui n'est pas limitée dans le temps. En effet, il n'existe pas de limitation d'ordre juridique, économique ou technique à l'exercice de l'activité de la société auprès de ses clients récurrents.

A chaque clôture, la société réalise un test de dépréciation pour s'assurer que la valeur recouvrable de ces fonds commerciaux est toujours supérieure à la valeur comptable de ceux-ci. Dans le cas inverse, une dépréciation est comptabilisée dans le résultat de l'exercice.

1.4.2. Immobilisations corporelles

Les taux sont ceux préconisés par le Groupe Schneider Electric, et découlent des durées d'utilisation suivantes :

- terrains (aménagements)	10 ans
- constructions (sur sol propre)	40 ans *
- installations techniques et matériels industriels	de 3 à 15 ans
- outillages et matériels de transport	de 3 à 5 ans
- autres	de 4 à 10 ans

* à compter du 01/10/2001 (25 ans auparavant)

Le mode d'amortissement linéaire est retenu comme amortissement économique. Les possibilités fiscales d'amortissements complémentaires sont constatées en amortissements dérogatoires.

Pièces de rechange

La durée d'amortissement des pièces de rechange comptabilisées en immobilisations est la durée de vie probable de l'organe qu'elles sont destinées à remplacer. Elle peut de ce fait être inférieure à celle de l'immobilisation si l'usure de la pièce intervient avant celle de la machine dans laquelle elle s'incorpore.

1.4.3. Dépréciation

A chaque clôture et à chaque situation intermédiaire, s'il existe un indice quelconque montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur, il est procédé à un test de dépréciation. L'approche pour réaliser ce test est fondée sur les flux de trésorerie actualisés.

NB : La comptabilisation d'une dépréciation modifiera prospectivement la base amortissable de l'actif concerné.

2. Immobilisations financières

Les titres de participations sont enregistrés au coût d'acquisition, augmenté des coûts directement rattachables.

Des provisions pour dépréciation peuvent être constituées si la valeur comptable est supérieure à la valeur d'utilité estimée en fin d'exercice. Cette estimation est déterminée principalement par référence à la situation nette comptable de la participation.

En cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation (sur la base d'un dividende normatif actualisé et si besoin d'un test fondé sur les flux de trésorerie actualisés) est réalisé permettant l'appréciation de la comptabilisation d'une provision ou l'ajustement des provisions constituées.

Pour les participations les plus récentes, les valeurs de fonds de commerce acquis entrent également dans cette analyse.

3. Stocks et en-cours « Produits »

Les stocks et travaux en cours sont valorisés de la manière suivante :

Le coût d'acquisition des matières premières, approvisionnements et marchandises correspond au prix d'achat augmenté des frais accessoires d'achat.

Le coût des travaux en cours, produits finis et semi-finis, comprend les coûts d'acquisition des matières et de la main d'œuvre directe, les coûts de sous-traitance, l'ensemble des frais généraux de production sur la base de la capacité normale de production.

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée (coût d'acquisition pour les matières premières, autres approvisionnements et pièces détachées, ou coût de production pour les en-cours et produits finis) ou de leur valeur réalisable nette estimée.

Le coût historique des stocks et en-cours est évalué selon la méthode du prix moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation est égale au prix de vente estimé net des coûts restant à encourir pour l'achèvement des produits et/ou la réalisation de la vente.

Des provisions pour dépréciations sont constituées :

- lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure au coût de revient,
- en fonction de la valeur économique des stocks compte tenu de leur obsolescence technique ou commerciale et des risques liés à leur faible rotation.

Les revenus des contrats à long terme sont comptabilisés en utilisant la méthode du pourcentage à l'avancement, déterminé soit en pourcentage des coûts encourus par rapport aux coûts totaux estimés à terminaison, soit selon les étapes techniques définies au contrat, et, en particulier, les phases essentielles de performance (preuve de l'installation ou livraison des équipements).

Lorsque les contrats comportent des clauses de performance en faveur du groupe, celles-ci sont reconnues à l'avancement du contrat et provisionnées si les objectifs ne sont pas atteints. Les pertes à terminaison probables sont provisionnées. La valeur des travaux en cours comporte les coûts directs et indirects liés à l'exécution des contrats.

4. Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées pour leur valeur nominale (coût historique). Les créances sont le cas échéant dépréciées par voie de provision pour tenir compte du risque de non recouvrement.

Suite à la mise en place d'une gestion centralisée des changes par le Groupe Schneider Electric, les créances et dettes en devises sont converties et comptabilisées sur la base du taux de change correspondant au cours garanti par Boissière Finance SNC.

Ce cours garanti s'applique également aux commandes clients et factures intra-groupe « produits ».

En fin d'exercice, des écarts de conversion sont calculés pour l'ensemble des devises (couvertes ou non). Cette conversion des créances et dettes est effectuée au cours officiel de clôture et la différence comptabilisée en « écarts de conversion » actif ou passif.

Les pertes de changes latentes sont appréciées en tenant compte des couvertures de change et font l'objet d'une provision pour risques uniquement pour la partie soumise au risque de change (ex. devises non couvertes).

Provision pour créances douteuses

Les provisions pour dépréciation des créances douteuses sont enregistrées lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte. L'identification des créances douteuses ainsi que le montant des provisions correspondantes sont fondés sur l'expérience historique des pertes définitives sur créances, l'analyse par ancienneté des comptes spécifiques ainsi que des risques de crédit qui s'y rapportent. Lorsque la certitude est acquise qu'une créance douteuse ne sera pas récupérée, elle est, ainsi que sa provision constituée, annulée par le compte de résultat.

5. Indemnités de fin de carrière

A son départ à la retraite, le personnel de la société perçoit des indemnités de fin de carrière et une rente supplémentaire au titre d'un régime à prestations définies (Article 39), selon les règles définies dans la convention collective et l'accord d'entreprise.

Pour l'évaluation de ces régimes à prestations définies, les engagements sont déterminés à la clôture selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière.

Le montant comptabilisé au bilan correspond au montant actualisé de l'obligation, diminué du coût des services passés non comptabilisés et net des actifs du régime utilisables pour couvrir l'obligation.

Les changements liés aux modifications périodiques des hypothèses actuarielles relevant de la situation financière et économique générale ou aux conditions démographiques (changement dans le taux d'actualisation, augmentation annuelle des salaires, rendement des actifs, durée d'activité, etc...) sont amortis via la méthode dite du "corridor". Cette méthode consiste à amortir en résultat les écarts actuariels sur la durée résiduelle moyenne probable d'activité des salariés, pour autant qu'ils excèdent un certain seuil (> 10% de l'engagement).

La société a appliqué la recommandation de l'Autorité des Normes comptables n°2013-02 du 7 novembre 2013, relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires.

La société a choisi d'appliquer à l'ensemble des engagements la méthode 1 de la recommandation ANC n°2013-02, ce qui signifie notamment :

- Maintien de l'application de la méthode du corridor
- Maintien de la méthode de traitement du coût des services passés : étalement pour la partie non acquise des droits sur la durée restant à courir jusqu'à l'acquisition desdits droits par les bénéficiaires, et comptabilisation immédiate des droits acquis en résultat.

Des explications sur les modalités de calcul de cette provision et notamment sur les hypothèses actuarielles retenues figurent dans la rubrique 7. 13 – Provisions pour risques et charges.

6. Médailles du travail

La médaille d'honneur du travail donne lieu au versement d'une prime liée à l'ancienneté du salarié. Le montant est fixé par la convention collective de la société.

L'engagement correspondant donne lieu à une évaluation actuarielle et à la comptabilisation d'une provision.

Des informations complémentaires relatives aux modalités de calcul de cette provision et notamment les principales hypothèses actuarielles retenues, figurent dans la rubrique provisions.

7. Compléments d'informations relatifs au bilan et au compte de résultat

7.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

	01/01/2016	Augmentations		Reclassement	Diminutions		31/12/2016
		Ordinaires	Apports fusion		Ordinaires	Apports fusion	
INCORPORELLES	3 926,9	299,9	9,3	(866,6)	(2,4)	0,0	2 366,2
Frais de recherche et développement	1 002,2	(2,5)	5,7	104,2			1 111,6
Cessions, brevets, droits similaires	113,6				(1,6)		110,0
Fonds commercial	1 199,5		2,4	(867,2)			333,7
Autres	716,6	200,5	0,2	(105,6)	(0,6)		810,9
CORPORELLES	361,5	50,7	0,3	12,9	(30,1)	0,6	395,3
Terreins	7,8						7,8
Constructions	151,7	1,1		0,7	(8,9)		144,6
Installations techniques, matériel et outillage	107,8	4,0	0,2	2,9	(3,9)		111,0
Autres	23,3	0,3	0,1	0,5	(2,2)		22,0
Immobilisations en cours	64,7	45,1		8,8	(15,1)		103,5
AVANCES ET ACCOMPTES	8,2	0,2					6,4
TOTAL GENERAL	3 390,4	250,7	9,6	(856,7)	(32,5)	0,6	2 701,5

Le fonds commercial brut de 333,7 comprend essentiellement :

- 89,3 de fonds de commerce Merlin Gerin,
- 210,4 de fonds de commerce Telemecanique,
- 0,2 de fonds de commerce Schneider Automation,
- 32,2 de reliquat de mali technique suite aux opérations de
 - de fusion avec Schneider Automation SAS et MG Alpes,
 - de transmission universelle du patrimoine de la société Yris

Schneider Automation SAS	11,8
Fonds de commerce	11,8
MG Alpes	18,0
Fonds de commerce	18,0
YRIS	2,4
Fonds de commerce	2,4
TOTAL GENERAL	32,2

Le reclassement des fonds commerciaux de (867,2) correspond à l'application du règlement n°2015-06 qui stipule que les malis techniques figurant au bilan au 31 décembre 2015 dans le compte « Fonds commercial » et dégagés lors d'opération de fusion réalisées avant le 1^{er} janvier 2016 doivent être reclassés au bilan (règlement ANC, art 12) :

- Opération par opération
- En fonction soit des plus-values existantes à la date de la fusion, soit des plus-values existantes au 1^{er} janvier 2016

Le résiduel des actifs techniques correspondant à du fonds de commerce est maintenu en fonds commercial.

Reclassement actif technique	(867,2) *
Autres immobilisations incorporelles	11,5
Autres immobilisations financières	855,7

*reclassement sur la base extra comptable existante au 1^{er} janvier 2016.

Les autres immobilisations incorporelles d'un montant brut de 810,9 sont composées principalement

- de coûts de développement pour 353,1.
- des logiciels / progiciels pour 432,3.
- des en-cours logiciels pour 13,3.
- de 11,5 de actif technique suite aux opérations :
 - de fusion avec Schneider Automation SAS, MG Alpes et Rectiphase,

L'affectation du actif technique se décompose comme suit :

Schneider Automation SAS	5,2
Propriété Industrielle	5,2
MG Alpes	3,2
Propriété Industrielle	3,2
Rectiphase	3,1
Propriété Industrielle	3,1
TOTAL GENERAL	11,5

7.2. Amortissements

	01/01/2016	Dotations de l'exercice		Reclassement	Diminutions		31/12/2016
		Linéaire	Apports fusion		Éléments sortis	Apports fusion	
INCORPORELLES	1 602,5	183,7	3,7	0,2	(1,7)	0,0	1 188,4
Frais de recherche et développement	522,7	122,7	3,7	0,2	(1,7)	0,0	649,3
Concessions, brevets, droits similaires	98,3	2,4			(1,0)		97,7
Fonds commercial	95,4	2,2					97,6
Autres	328,1	56,4			(0,7)		383,8
CORPORELLES	176,7	14,1	0,1	(0,2)	(14,1)	0,0	174,6
Terrains	0,1						0,1
Constructions	70,3	5,9			(4,5)		71,7
Installations techniques, matériel et outillage	82,1	6,4	0,1	(0,2)	(3,4)		85,0
Autres	19,2	1,8	0,0		(2,2)		17,8
Immobilisations en cours	0,0						0,0
TOTAL GENERAL	1 173,2	197,8	3,8	0,0	(11,8)	0,0	1 363,0

Les dotations aux amortissements incluses dans le compte de résultat se décomposent en dotation d'exploitation pour 173,1 et en dotation exceptionnelle pour 24,7.

7.3. Tableau des dépréciations

	01/01/2016	Dotations de l'exercice		Reclassement	Reprises de l'exercice		31/12/2016
		Dotations	Apports fusion		Reprises	Apports fusion	
INCORPORELLES	464,5	53,2	0,0	(371,1)	(45,6)	0,0	105,9
Frais de recherche et développement	53,3	38,9			(31,2)		91,0
Concessions, brevets, droits similaires	1,5						1,5
Fonds commercial	374,2			(374,2)			0,0
Autres	5,5	14,3		3,1	(10,4)		12,0
CORPORELLES	0,0	2,7	0,0	0,0	(0,5)	0,0	2,2
Terrains	0,0						0,0
Constructions	0,0						0,0
Installations techniques, matériel et outillage	0,0	2,7			(0,5)		2,2
Autres	0,0						0,0
Immobilisations en cours	0,0						0,0
TOTAL GENERAL	464,5	55,9	0,0	(371,1)	(46,1)	0,0	107,2

Une provision pour dépréciation des frais de recherche et développement de 38,9 a été dotée afin de matérialiser une perte de valeur. La dépréciation est liée à des projets en phase de commercialisation pour lesquels la mise à jour des business plans a conduit à la constatation d'une perte de valeur.

7.4. Immobilisations financières

	01/01/2016	Augmentations		Reclassement	Diminutions		31/12/2016
		Ordreurs	Apports fusion		Ordreurs	Apports fusion	
Participations	17 469,2	273,2			(89,0)	(2,9)	17 649,5
Ordreurs rattachées à des participations	1 067,7	160,0			(160,0)		1 070,7
Autres titres immobilisés	1 944,2	87,1			(84,8)		1 706,5
Prêts	14,4	4,1			(3,9)		14,6
Autres immobilisations financières	576,3	6,1		855,7	(19,4)		1 214,7
TOTAL GENERAL	20 572,8	527,5	0,0	855,7	(137,1)	(2,9)	21 406,1

Les principales augmentations sur les titres de participation sont les suivantes :

- Le 11 mars 2016, Schneider Electric Industries SAS a souscrit à l'augmentation de capital de Schneider Electric Peru pour 3 lui donnant droit à 10 395 000 actions nouvelles.
- Le 13 mars 2016, Schneider Electric Industries SAS a participé à l'acquisition du solde des intérêts minoritaires de 1% de Schneider Electric Plants Saudi Arabia&co pour 5,7 soit 24 millions de SAR lui donnant droit à 30 000 actions.
- Le 19 septembre 2016, Schneider Electric Industries SAS a souscrit à l'augmentation de capital de Schneider Electric FZE pour 65,5 lui donnant droit à 270 actions nouvelles.
- Le 26 septembre 2016, Schneider Electric Industries SAS a souscrit à l'augmentation de capital de Steck Amazonia pour 20,8 lui donnant droit à 75 000 000 actions nouvelles.
- Le 17 octobre 2016, Schneider Electric Industries SAS a souscrit à l'augmentation de capital de Schneider Electric Espagne pour 145,9 lui donnant droit à 36 actions nouvelles assortie d'une prime d'émission de 4 053 993,95€ par actions.
- Le 17 octobre 2016, Schneider Electric Industries SAS a acquis 100% des titres de Yris technologie pour 2,7 auprès de Schneider Electric France.
- Le 28 novembre 2016 Schneider Electric Industries SAS a souscrit à l'augmentation de capital de Schneider Electric Nigeria Limited pour 10 lui donnant droit à 3 270 000 000 actions nouvelles.
- Le 20 décembre 2016, Schneider Electric Industries SAS a souscrit à l'augmentation de capital de Schneider Electric International pour 18 par voie d'annulation de 5 000 actions (réduction de capital) puis émission de 40 000 actions nouvelles de 1€ de valeur nominale.

Les principales diminutions sur les titres de participation sont les suivantes :

- Le 31 mars 2016, Schneider Electric Industries SAS a cédé les titres de Schneider Electric Consulting à Schneider Electric France pour 1€. Cette opération a généré une sortie de titres pour (2,5).
- Le 4 mai 2016, Schneider Electric Industries SAS a cédé les titres de Schneider Automation à Schneider Electric France pour 17. Cette opération a généré une sortie de titres pour (4,2).
- Le 22 juin 2016, Schneider Electric Industries SAS a cédé sa participation totale de 20% dans Energy Pool fondateur pour 0,5 aux actionnaires d'Energy Pool Fondateur. Schneider Electric Industries SAS a cédé sa participation dans Energy Pool International à Energy Pool Développement pour 1€. Cette opération a généré une sortie de titres pour (0,2).
- Le 1er novembre 2016, Schneider Electric Industries SAS a cédé les titres des filiales Conlog & Parmtro au groupe « Consolidated Infrastructure Group Limited » pour 27 et 9. La vente de Conlog a donné lieu à un complément de prix de 10,6 payable en 2017. Afin de couvrir les garanties données dans le cadre de la transaction avec Parmtro, Schneider Electric Industries SAS a prélevé un dépôt de garantie de 50 millions de ZAR soit 3,3 à Malesela, garant en tant que vendeur des titres Parmtro. Cette garantie est rémunérée au taux de 7%. Son montant résiduel sera restitué après 3 ans. Cette opération a généré une sortie de titres pour (2,1) et (0,1).
- Le 28 décembre 2016, Schneider Electric Industries SAS a procédé à la liquidation de Clipsal Middle East pour 11,4. Cette opération a généré une sortie de titres pour (79,3).

Les principaux mouvements sur les créances rattachées à des participations sont les suivants :

- Le 1er juin 2016, Schneider Electric Industries SAS a accordé trois prêt d'un an à Energy Pool Développement pour 6,5, 12,1 et 9.
- Le 09 juin 2016, le prêt accordé par Schneider Electric Industries SAS à Schneider Electric Schweiz AG a été remboursé pour 35 millions CHF soit (32).
- Le 22 juin 2016, Schneider Electric Industries SAS a cédé sa créance de 9 auprès d'Energy Pool Développement à Energy Pool Fondateur. Cette cession a reconduit la durée du prêt à 5 ans.
- Le 22 juin 2016, Schneider Electric Industries SAS a abandonné sa créance de 6,5 auprès d'Energy Pool Développement.
- Le 22 septembre 2016, Schneider Electric Industries SAS a accordé à Energy Pool Développement un complément au prêt de 12,1 pour 0,4.
- Le 14 décembre 2016, le prêt accordé par Schneider Electric Industries SAS à CIMAC FZCO (Emirats Arabes Unis) a été remboursé pour 35 millions AED soit (8,9).
- La quote-part de résultat de Boissière Finance a diminué de (9,1) en 2016 par rapport à 2015.
- Les intérêts courus sur les prêts sont en augmentation globale de 1,2.

Les autres titres immobilisés sont composés des obligations convertibles suivantes :

Obligations convertibles Comodot

Le 12 septembre 2007, Schneider Electric Industries SAS a souscrit à la totalité des 10 000 obligations émises par Comodot (société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois), pour un montant total de 1 696 430 000 dollars américains et portant intérêts au taux de 1,5903%.

Les principales variations s'expliquent comme suit :

- L'impact des obligations Comodot est de 51,5 et s'explique par la réévaluation du principal et des intérêts pour 51,5, les intérêts courus pour 24,6 et les intérêts encaissés pour (24,6).
- Les FCPR et SICAV ont augmenté de 11,1 lié principalement aux appels de fonds des FCPR Aster Growth pour 3,7, ASTER2 pour 4,7, FCPI pour 2,1 et à la SICAV Livelihoods pour 0,5 et à la réduction de capital de Sudinnova pour (0,1).

La variation sur les prêts porte principalement sur la réévaluation des prêts Afrique du Sud pour 3 et l'abandon des intérêts des prêts Afrique du Sud pour (3,9).

Le reclassement des autres immobilisations financières de 855,7 correspond aux malis technique ayant des titres de participations comme sous-jacents. La cession des titres de participation de Schneider Automation a généré la sortie sous-jacents du mali pour (19,2).

Schneider Automation SAS	0,0
Titres de participation	19,2
Cessions des titres de participations	(19,2)
Schneider Electric IT France	342,9 *
Titres de participation	342,9
Schneider Electric Holding Europe	493,6 **
Titres de participation	493,6
TOTAL GENERAL	836,5

* Dont 338,4 de mali technique de Financière MGE apporté lors de la transmission universelle de patrimoine de MGE Finance en 2011.

** Dont 345 de mali technique de Ateliers de Construction Electriques de Grenoble « ACEG » apporté lors de la transmission universelle de patrimoine de Schneider Electric Holding Europe en 2014.

7.5. Tableau des dépréciations

	01/01/2016	Dotations de l'exercice		Reclassement	Reprises de l'exercice		31/12/2016
		Dotations	Apports fusion		Reprises	Apports fusion	
Participations	1 212,9	304,8	0,0		(72,2)		1 445,5
Ordonances rattachées à des participations	0,0						0,0
Autres titres immobilisés	6,9	0,1			(0,7)		6,3
Prêts	0,0						0,0
Autres immobilisations financières	0,0			371,1			371,1
TOTAL GENERAL	1 219,8	304,9	0,0	371,1	(72,9)	0,0	1 822,9

Les principaux mouvements sur les immobilisations financières s'expliquent comme suit :

- Les dotations pour dépréciation des titres de 304,8 concernent principalement Schneider Electric Espana pour 257,1, Schneider Electric International pour 18, Schneider Electric Brasil pour 13,6, Schneider Electric Nigeria pour 10, Rectiphase SAS pour 5,5.
- Les reprises de provision de (72,2) concernent principalement Clipsal Middle East pour (69,5), Schneider Electric Consulting pour (2,5) et Energy Pool International pour (0,2).
- Le reclassement de 371,1 sur les autres immobilisations financières correspond à la dépréciation du mali technique de Schneider Electric Holding Europe en immobilisations financières (dont 345 de dépréciation du mali technique Ateliers de Construction Electriques de Grenoble « ACEG »).

7.6. Tableau des stocks

	31/12/2016	31/12/2015
Matières premières	0,9	0,4
Autres approvisionnements	0,7	0,4
En-cours de production de biens et services	0,0	0,0
Produits	188,1	203,5
Marchandises	1,1	2,6
TOTAL GENERAL	190,8	206,9

7.7. Analyse et échéance des créances

	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Actif immobilisé	83,9	33,4	968,7
Actif circulant	1 599,7	0,0	0,0
TOTAL GENERAL	1 683,6	33,4	968,7

L'actif immobilisé est principalement constitué :

- des créances rattachées à des participations pour 1 070,7,
- des prêts pour 14,2,
- des autres immobilisations financières pour 1.

7.8. Provisions pour dépréciation de l'actif

	01/01/2016	Dotations	Reprises	Apport entrant	31/12/2016
Stocks et en cours	23,2	5,2	(8,6)	0,3	20,1
Créances clients et comptes rattachés	0,7	1,3	(0,1)		1,9
Autres créances	4,4				4,4
TOTAL GENERAL	28,3	6,5	(8,7)	0,3	26,4

7.9. Produits à recevoir

	31/12/2016	31/12/2015
Créances rattachées à des participations	7,1	5,8
Autres immobilisations financières	7,9	9,5
Créances d'exploitation	77,7	50,4
Autres créances	67,8	201,7
TOTAL GENERAL	160,5	267,4

7.10. Charges constatées d'avance

	31/12/2016	31/12/2015
Charges d'exploitation	14,4	17,6

7.11. Ecart de conversion actif

	31/12/2016	31/12/2015
Diminution des créances	208,0	186,7
Augmentation des dettes	589,7	497,6
TOTAL GENERAL	797,7	684,3

Au 31 décembre 2016, les écarts de conversion actif concernent principalement la devise USD (dollars américains) pour 636,7.

7.12. Capitaux propres

En M€	Capital	Prime d'émission	Reserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat	Provisions réglementées	Total Capitaux Propres
Capitaux propres au début de l'exercice	928,3	4 039,8	92,8	4,3	3 449,0	237,8	28,0	8 760,0
Dotations report à nouveau					237,8	(237,8)		0,0
Résultat de l'exercice						263,8		263,8
Amortissement dérogatoire							2,1	2,1
Capitaux propres à la fin de l'exercice	928,3	4 039,8	92,8	4,3	3 686,8	263,8	30,1	9 045,9

Suite à la décision de l'associé unique du 20 avril 2016, le report à nouveau a été mouvementé pour 237 764 247,74€. Au 31 déc, le capital social entièrement libéré s'élève à 928 298 512€, divisé en 58 018 657 actions d'une valeur nominale de 16€, détenu à 100% par Schneider Electric

Au 31 décembre 2016, le capital social entièrement libéré s'élève à 928 298 512€, divisé en 58 018 657 actions d'une valeur nominale de 16€, détenu à 100% par Schneider Electric SE.

7.13. Provisions réglementées

	01/01/2016	Dotations	Reprises	Apport entrant	31/12/2016
Amortissements dérogatoires dégressifs	18,2	1,5	(0,2)		19,5
Autres provisions réglementées	9,8	0,8			10,6
TOTAL GENERAL	28,0	2,3	(0,2)	0,0	30,1

Les autres provisions réglementées concernent les amortissements des frais d'acquisitions sur titres de participation sur une durée de 5 ans.

7.14. Provisions pour risques et charges

	01/01/2016	Augmentations	Diminutions		Apport entrant	Virement de poste à poste	31/12/2016
			Avec objet	Sans objet			
PROVISIONS POUR RISQUES	216,4	59,3	(59,8)	(16,8)	0,0	0,0	199,0
Provisions pour litiges	1,3	3,7	(0,5)				4,5
Provision pour garantie clients	0,0	1,2					1,2
Provisions pour pertes de changes	17,6	16,7	(17,6)				16,7
Provisions pour risques techniques	20,2	11,5	(5,0)	(7,5)			18,3
Provisions pour risques financiers	155,2	16,6	(27,2)				147,6
Autre provisions pour risques	22,2	8,6	(8,7)	(5,3)			10,8
PROVISIONS POUR CHARGES	109,4	12,5	(10,5)	0,0	-0,1	0,0	111,2
Provisions pour pensions et obligations	104,4	8,4	(10,2)		(0,1)		102,5
Provisions pour médailles du travail	2,6	0,4	(0,2)				2,8
Provisions pour restructuration	2,4	3,7	(0,2)				5,9
TOTAL GENERAL	325,8	71,8	(70,5)	(16,8)	-0,1	0,0	310,2

Méthodes d'évaluation des provisions pour risques et charges

- Provisions pour risques techniques : elles couvrent des risques sur les produits défectueux et les coûts liés aux campagnes de remplacement de produits clairement identifiés.
- Provisions pour garantie clients : méthode statistique retenue par le Groupe Schneider Electric sur la base d'un calcul par ligne de produits avec historique des coûts relatifs à deux années de C.A. minimum.

- Provisions pour perte de changes : (voir paragraphe créances et dettes) concernent uniquement la partie non couverte par le cours garanti par Boissière Finance SNC.
- Provisions pour risques financiers : elles couvrent les risques des filiales dont la situation nette est négative.
Les mouvements de l'exercice concernent principalement les filiales Schneider Electric Nigéria pour 8,2, Schneider Electric International pour 6,5, Schneider Electric Asia Pacific Limited pour 1, Schneider Electric Energy France pour 2,5 et Rectiphase pour (11).
- Autres provisions pour risques : au 31 décembre 2016, ces provisions couvrent des risques au titre des contrats de services et des risques fiscaux.
- Provisions pour restructuration : dans le cadre défini par le Groupe Schneider Electric et les règles comptables (CNC avis 2000-01), ces provisions sont déterminées en fonction du plan de restructuration élaboré par l'entité et validé par le Groupe Schneider Electric.

Les activités ou parties d'activités impactées de Schneider Electric Industries SAS relèvent principalement des accords GPEC.

Les provisions prennent en compte :

- Les secteurs ou sites affectés,
- La localisation, la fonction et le nombre approximatif de salariés concernés,
- Les dépenses qui seront engagées (salaires, congés payés, indemnités conventionnelles de licenciement, ...),
- La date de mise en œuvre.

- Indemnités de fin de carrière

Les principales hypothèses retenues pour le calcul de la provision pour indemnités de fin de carrière au 31 décembre 2016 sont les suivantes :

- taux d'actualisation de 0,90%,
- taux de revalorisation des salaires appliqué sur les années de travail restant à courir jusqu'à la retraite : Cadres : 1,5 % / Non Cadres : 1,5 %,
- taux de charges sociales de 48,10%,
- application de la table de mortalité (TGH - TGF 05),
- turn-over : déterminé d'après les mouvements de personnel lissés sur les 3 dernières années, hors éléments exceptionnels (restructuration, licenciements) et départs naturels (décès, retraite). Il est différencié par tranches d'âge et par catégorie de population cadres / non cadres.

La provision pour indemnités de fin de carrière au 31 décembre 2016 se décompose de la façon suivante :

	31/12/2015	Coût 2016 - Exploitation	Coût 2016 - Financier	Variation actuarielle	Paiements	Autres	31/12/2016
Valeur actualisée de l'obligation	177,7	5,9	3,7	21,8	(11,7)	(0,1)	197,3
Valeur des placements	(52,6)		(1,2)	0,6	1,4		(51,8)
Ecart actuariels	(20,7)	0,1		(22,4)			(43,0)
Provision	104,4	6,0	2,5	0,0	(10,3)	(0,1)	102,5 *

*La provision constituée de 102,5 est composée d'une provision pour charge du dispositif de fin de carrière de 100,3 et d'une provision pour charge des retraites supplémentaires des dirigeants français de 2,2.

- Médailles du travail

La médaille d'honneur du travail donne lieu au versement d'une prime liée à l'ancienneté du salarié. Le montant est fixé par la convention collective de la société.

Les éléments retenus pour déterminer la provision sont les suivants :

- Fichier des salariés présents au 31/12,
- Barème des droits à prime : Convention Schneider Electric Industries SAS,
- Taux d'actualisation : 0,90 %,
- Table de mortalité : TGH – TGF 05,
- Turn-over : différenciation cadres / non cadres. Prise en compte des éléments retenus pour le calcul des IFC.

	31/12/2015	Coût 2016 - Exploitation	Coût 2016 - Financier	Variation actuarielle	Changements de régime	Paiements	Autres	31/12/2016
Valeur actualisée de l'obligation	2,6	0,3	0,1			(0,2)		2,6
Modifications de régime	0,0							0,0
Ecart actuariel	0,0							0,0
Provision	2,6	0,3	0,1	0,0	0,0	(0,2)	0,0	2,8

7.15. Emprunt obligataire

Par décision du Conseil d'Administration en date du 19 avril 2007, Schneider Electric Industries SAS avait émis un emprunt obligataire Natixis d'un montant total de 1 696 430 000 dollars américains, divisé en 1 700 obligations venant à échéance en 2017 et portant intérêt au taux de 5,309% par an à compter du 12 septembre 2007.

L'impact de la réévaluation en 2016 du principal et des intérêts s'élève à 52,1 au bilan.

7.16. Analyse et échéance des dettes

	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Dettes financières	9 601,5	2 500,6	0,0
Dettes d'exploitations et produits constatés d'avance	1 258,5	0,6	0,0
TOTAL GENERAL	10 860,0	2 501,2	0,0

Les dettes financières totales sont principalement constituées :

- de l'emprunt obligataire Natixis pour 1 635,5,
- du compte courant Boissière Finance SNC pour 7 956,6,
- de l'emprunt souscrit auprès de Schneider Electric SE pour 2 507,4.

7.17. Charges à payer

	31/12/2016	31/12/2015
Dettes financières	33,5	32,2
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	644,4	624,6
Dettes sociales	163,4	154,2
Dettes fiscales	3,6	3,4
Autres dettes	7,4	7,4
TOTAL GENERAL	852,3	821,8

7.18. Produits constatés d'avance

	31/12/2016	31/12/2015
Produits d'exploitation	6,1	7,7

7.19. Ecart de conversion passif

	31/12/2016	31/12/2015
Augmentation des créances	407,3	676,1
Diminution des dettes	579,4	155,1
TOTAL GENERAL	986,7	831,2

Au 31 décembre 2016, les écarts de conversion passif concernent principalement la devise USD (dollars américains) pour 820,4.

7.20. Entreprises liées

Notion d'entreprises liées : une entreprise est considérée comme liée à une autre lorsqu'elle est susceptible d'être incluse par intégration globale dans un même ensemble consolidé. Sont considérées comme intégrées globalement les entreprises dont la société mère a le contrôle exclusif (art L.233-18 Code de Commerce).

La quote-part des comptes de bilan et de résultat, concernant ces sociétés, est la suivante :

	31/12/2016	31/12/2015
Participations nettes	16 204,0	16 255,4
Créances rattachées à des participations	1 070,7	1 067,7
Autres titres immobilisés	3,3	3,5
Autres immobilisations financières	1 213,3	376,8
Créances clients, comptes rattachés et autres créances	1 473,1	1 544,8
Emprunts et dettes financières	10 464,0	10 702,7
Dettes fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes	648,6	590,1
Charges	3 516,9	4 142,7
Produits	5 371,0	6 144,8

Pour les postes hors immobilisations financières, les informations présentées concernent les entreprises liées consolidées par le Groupe Schneider Electric.

Les comptes de notre société sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes du Groupe Schneider Electric.

7.21. Ventilation du chiffre d'affaires

	31/12/2016	31/12/2015
France	767,8	759,0
Exportation directe et indirecte	2 430,3	2 589,8
TOTAL GENERAL	3 198,1	3 348,8

7.22. Résultat financier

	31/12/2016	31/12/2015
PRODUITS FINANCIERS	868,1	1 613,4
Dividendes reçus et autres produits de participation	771,0	1 573,0
Intérêts et produits assimilés	2,9	4,0
Reprise provisions et dépréciations des titres de participations	72,2	4,8
Autres reprises de provisions financières	18,3	19,4
Différences positives de change	3,7	12,2
CHARGES FINANCIÈRES	(614,6)	(1 232,7)
Dotations provisions dépréciation des titres de participation	(304,8)	(799,0)
Autres dotations aux provisions financières	(20,5)	(27,5)
Intérêts et charges assimilés	(219,5)	(200,6)
Différences négatives de change	(69,8)	(205,6)
RESULTAT FINANCIER	253,5	380,7

Produits financiers

Les dividendes reçus et autres produits de participation varient de (802). Cette baisse s'explique principalement par une augmentation des dividendes de Schneider Electric IT France pour 50,1, et par une diminution des dividendes de Schneider Electric China Co pour (721,7), de Schneider Electric France pour (103,5) et de Schneider Electric UK Limited pour (25,6).

Les reprises pour dépréciation des titres de 72,2 concernent Clipsal Middle East pour 69,5, Schneider Electric Consulting pour 2,5 et Energy Pool International pour 0,2.

Les autres reprises de provisions financières concernent la reprise de la dotation aux provisions pour perte de change de 2015 pour (17,6).

Charges financières

Les dotations pour dépréciation des titres de (304,8) concernent principalement Schneider Electric Espana pour (257,1), Schneider Electric International pour (18), Schneider Electric Brasil pour (13,6), Schneider Electric Nigeria pour (10) et Rectiphase SAS pour (5,5).

Les autres dotations aux provisions financières concernent principalement la dotation aux provisions pour perte de change pour (16,8).

7.23. Résultat exceptionnel

	31/12/2016	31/12/2015
CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATION DE GESTION	(47,6)	(40,4)
Subventions accordées, reçues	(3,0)	(0,4)
Coût de restructuration	(44,6)	(38,8)
Rappel et dégrèvements d'impôts	0,0	(1,1)
Autres	0,0	(0,1)
CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATION EN CAPITAL	(37,2)	61,5
+/- valeur sur cessions d'immo, corporelles et incorporelles	(24,6)	(25,1)
+/- valeur sur cessions de titres	(12,6)	86,6
DOTATIONS ET REPRISES SUR CHARGES EXCEPTIONNELLES	8,5	(103,8)
Provisions réglementées	4,3	(1,4)
Provisions pour risques vis-à-vis des filiales	7,7	4,5
Provisions pour dépréciation matériel technique	0,0	(107,6)
Provisions pour restructuration	(3,5)	0,7
Autres	0,0	0,0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(76,3)	(82,7)

Les subventions accordées concernent l'abandon des intérêts des prêts adossés à des actionnaires minoritaires de Schneider Electric South Africa pour (3).

Les coûts de restructurations de (44,6) concernent principalement des initiatives d'efficacité et de simplification du Groupe.

La moins-value sur cessions d'immobilisations s'explique principalement par la diminution du matériel technique de Schneider Automation SAS pour (19,2).

L'impact de la plus ou moins-value sur cessions de titres s'explique principalement par la plus value sur la cession des titres de Schneider Automation à Schneider Electric France pour 12,8, par la moins value sur la cession des titres de Schneider Electric Consulting à Schneider Electric France pour (2,5), par la plus value de cession des titres de Conlog Ltd pour 36,3, par la plus value de cession des titres de Parmtro Investments pour 8,9 et par la moins value de cession des titres de Clipsal Middle East pour (67,9).

Les provisions pour risques concernent principalement les filiales Schneider Electric Nigéria pour 8,2, Schneider Electric International pour 6,5, Schneider Electric Asia Pacific Limited pour 1, Schneider Electric Energy France pour 2,5 et Rectiphase pour (11).

7.24. Filiales et participations

Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat (1)	Quota-part du capital détenu en %	Valeur d'investissement des titres détenus		Prêt et avances consentis par la société et non remboursés	Cautions et avais données par la société	Crédits d'impôts du dernier exercice écoulé	Méthodes net (ou perte) de dernier exercice écoulé	Glissements enregistrés par le capital au cours de l'exercice
			Brut	Net					
INVESTISSEMENTS DÉTAILLÉS									
A) FILIALES (plus de 50% du capital détenu)			18 951,4	14 278,1	23,1	47,1			513,8
Schneider Electric Services International	4 827,7	825,6	98%	4 027,7	4 027,7		0,0	193,7	0,0
SAATCHI Advertising Company Ltd	3 235,9	439,4	100%	3 235,9	3 235,9		0,0	0,0	0,0
Schneider Electric Amérique du Nord (ex Oldcor)	3 310,0	822,3	100%	2 329,4	2 329,4		0,0	0,0	0,0
GENORDO BALTO	41,2	355,3	100%	1 080,4	884,9		0,0	34,0	77,1
Schneider Electric España	23,7	1 217,2	91%	799,0	845,1		991,9	(75,3)	0,0
ELECTRICHEIT - TU SAMARA	114,2	1 114,2	100%	899,7	251,0		207,5	0,0	0,0
Schneider Electric France (SEF)	421,2	58,7	100%	430,6	430,6		2 557,8	40,4	2,3
Schneider Electric South East Asia Pte Ltd	306,5	403,8	100%	310,0	310,0		0,0	(87,7)	0,0
Schneider Electric Deutschland GmbH	150,8	18,2	100%	397,0	297,0		0,0	(1,1)	0,0
Schneider Electric Australia Holdings Pty Ltd	281,2	352,6	100%	395,7	285,7		0,0	(17,2)	0,0
Schneider Electric Brazil Ltda	306,8	(203,6)	100%	280,9	141,3		221,2	(17,2)	0,0
SE ENERGY France	16,4	(3,4)	100%	176,4	0,0		147,5	(7,3)	0,0
Delcy Electric	85,5	134,2	80%	136,7	136,7		861,3	52,1	22,0
Schneider Electric FZC Dubai	198,8	(107,3)	100%	145,7	145,7		574,9	(56,8)	0,0
SE Italia	34,0	104,6	100%	135,7	135,7		802,4	11,7	12,0
OLSKAN (Skanska Kvarnval Management) Sverige	6,6	15,8	100%	114,7	114,7		39,8	0,0	0,0
SEI POLAND	6,7	(9,7)	100%	107,0	97,8		76,3	0,0	0,0
SEI UK LTD	111,8	(15,4)	100%	103,7	103,7		0,0	0,0	0,0
Optical Area Holding Ltd	97,0	22,8	100%	98,2	98,2		0,0	0,0	0,0
Schneider Electric IT France	76,0	69,0	100%	84,8	84,8		82,6	88,8	(0,4)
SE ENERJİ SANAYİ TİCARET	84,6	(73,8)	100%	83,8	83,8	10,0	0,4	(5,2)	0,0
Saint Appollinaire Electricité	11,8	35,7	100%	82,3	56,8		121,7	0,0	0,0
Polar AG (Suisse)	3,2	84,5	82%	78,8	78,8		184,8	82,2	44,6
Stark SA (Armazén) (BRE)	82,1	(88,2)	100%	75,1	75,1		55,8	0,0	0,0
TRANSFORMAÇÕES GAS (BR 28100)	2,7	(5,7)	100%	42,8	0,0		0,0	0,0	0,0
ZAO Schneider Electric	51,6	94,0	100%	82,3	82,3		365,0	0,0	0,0
EPS	8,3	3,3	100%	41,4	41,4		150,6	0,0	0,0
Schneider Electric Hk Ltd	27,5	(81,0)	100%	37,1	0,0		31,1	(12,8)	0,0
SCAUTOMATION DEUTSCHLAND	23,4	48,8	100%	32,4	32,4		0,0	11,4	0,0
Schneider Electric New Zealand Holdings Ltd	55,8	8,7	100%	30,8	30,8		51,7	(15,2)	18,0
Schneider Electric Suisse SA	17,8	8,8	100%	27,8	27,8		196,0	0,0	0,0
SEI Belgique	7,6	(7,8)	100%	27,2	0,0		0,0	0,0	0,0
Bak Ove Electric AB	26,2	1,3	100%	26,5	26,5		27,8	1,8	7,8
Schneider Electric Japan Holding Ltd	49,8	7,4	95%	28,4	28,4		4,8	(5,2)	0,0
Schneider Electric Hungaria Villamosipari Rt	8,3	16,5	100%	28,2	28,2		145,0	0,0	3,2
Schneider Electric China Investment Company Ltd	56,8	(675,0)	100%	25,0	25,0		1 823,9	88,4	182,1
SENERGIA SAS	3,1	5,4	80%	25,2	2,7		127,0	4,0	0,0
Advanced Motion Power Systems Contracting Company	0,1	(5,7)	80%	24,2	7,2		18,2	0,0	0,0
Investment Schneider Electric UK Ltd	22,7	20,8	100%	23,8	23,8		0,0	(0,0)	0,0
SEEV (Pty Ltd)	0,5	16,0	100%	22,2	21,2		159,0	(1,7)	0,0
Schneider Electric Argentina SA	22,1	(17,7)	98%	21,0	0,0		196,0	0,0	0,0
Schneider Electric Power Drive GmbH	7,0	20,0	100%	21,8	21,8		98,3	2,4	0,0
VAMP OY	0,3	(5,5)	100%	21,8	21,4		19,8	0,0	0,0
PT Schneider Indonesia	14,3	(14,3)	90%	18,2	18,2		255,0	0,0	0,0
Schneider Electric International	0,7	(20,1)	100%	18,1	0,0		61,8	0,0	0,0
Power Tech Inc (Africa Limited) (PTAL)	3,8	(2,8)	88%	18,1	18,1	8,1	13,9	0,0	0,0
OOD POTENTIAL	0,8	10,1	80%	17,0	0,0		11,8	0,0	0,0
Schneider Electric Hong Kong Ltd	84,4	(72,4)	100%	16,7	16,7		186,0	0,0	4,3
Schneider Toshiba Inverter SAS	24,4	11,7	90%	15,2	15,2		0,0	0,0	0,0
NEW ELECTRICITY (SE 2007 Co)	0,7	(26,8)	100%	14,0	0,0		18,3	(18,1)	0,0
Schneider Electric AS (Braz)	5,4	0,0	100%	14,2	14,2		41,3	0,0	0,0
Telecomunicaciones	13,8	(3,2)	100%	13,2	0,0		1,8	(1,2)	0,0
Schneider Electric de Colombia	12,7	(4,2)	87%	13,1	0,0		87,7	4,0	3,0
SEPC	6,0	8,8	100%	12,0	12,0		112,5	4,5	4,9
Schneider Electric Kenya Ltd (Tanzania)	10,9	94,4	90%	11,0	11,0		358,0	0,0	0,0
SE EVERGOS AB	11,5	8,2	100%	10,4	10,4		325,3	0,0	0,0
American Power Corporation (APC) (BRE)	57,9	(57,8)	100%	9,8	0,0		0,0	0,0	0,0
Schneider Electric AS (Rep. Tchèque)	12,0	13,0	98%	9,8	9,8		159,8	4,5	4,7
B) PARTICIPATION (4 à 50% du capital détenu)			1 829,3	1 829,3	772,8	8,8			26,8
Schneider Electric Holdings Inc (SEH)	1 889,0	4 244,0	18%	1 384,8	1 384,8	772,8	0,0	(189,2)	0,0
American Power Corporation Inc (APC)	1 818,2	32,4	17%	583,8	583,8		1 236,2	0,0	0,0
Schneider Electric India Private Ltd	148,1	4,0	38%	75,4	75,4		448,1	1,0	0,0
Schneider Electric Canada Inc	81,5	31,2	12%	18,4	18,4		407,8	0,0	1,3
Schneider Thailand Ltd	0,8	26,1	48%	13,2	13,2		206,6	31,0	19,8
INVESTISSEMENTS GLOBAUX									
Filiales non reprises en (A)			170,3	89,3		10,7			78,0
Participations non reprises en (B)			34,8	16,8	12,8				14,2
Total des titres de participation			17 846,3	18 294,1	868,2	77,8			822,1
B) AUTRES TITRES IMMOBILIERS									
Crédits			1 817,0	1 817,0					
Autres titres immobiliers			65,4	65,1					
Total des autres titres immobiliers			1 786,4	1 786,1					
IV - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES									
Schneider Electric Australia HOLDINGS Pty			152,0	152,0					
Schneider Electric España			225,0	225,0					
Schneider Electric IT France			342,0	342,0					
Schneider Electric Holding Europe			400,8	122,4					
Total des autres immobilisations financières (B)			1 245,7	842,4					
TOTAL			35 048,1	32 149,6					

(1) Réserves + report à nouveau + profits bénéficiaires net du pôle du dernier exercice clos (réévaluation d'investissements provisionnés réglementés)

(2) Les reclassifications figurent sous les comptes sociaux des sociétés. Le taux de change est celui en vigueur pour la conversion des montants en devises.

Les valeurs des titres détenus sont celles supérieures à 1% du capital de SCHNEIDER ELECTRIC Industrie SA, soit à 100.

(3) Les débits et remboursements sont exclus pour l'année.

8. Autres éléments d'informations

8.1. Engagements financiers

	31/12/2016	31/12/2015
ENGAGEMENTS DONNES	200,9	131,4
Aval et cautions	81,4	91,9
Garanties données sur marchés	119,5	39,5
ENGAGEMENTS RECUS	4,0	2,2
Cautions reçues des fournisseurs	4,0	2,2
Autres engagements recus	0,0	0,0

8.2. Engagements de loyers

Les engagements de location simple au 31 décembre 2016 s'analysent comme suit en fonction des dates de fin de baux :

	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	TOTAL
Engagements de loyers	34,7	96,9	46,2	177,8

8.3. Opérations sur instruments financiers

Couvertures de change

Les couvertures de change de Schneider Electric Industries SAS sont assurées par Boissière Finance SNC pour les activités produits et autres opérations financières. Boissière Finance SNC garantit un cours de change pour les principales devises utilisées.

Le 29 décembre 2016, trois couvertures pour un montant total de 850 000 000 dollars américains ont été mises en place à échéance au 30 janvier 2017.

Le mark to market de ces couvertures s'élève à 5,8 et est constaté en engagement hors bilan.

8.4. Engagements hors bilan

Autres engagements postérieurs à l'emploi

Certaines filiales du Groupe Schneider Electric accordent à leurs salariés, outre des avantages de natures diverses en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière, des avantages postérieurs à l'emploi en matière de couverture médicale. Conformément aux principes comptables du Groupe Schneider Electric, ces avantages font l'objet d'une provision dans les comptes consolidés.

Le montant de l'engagement correspondant à ces avantages n'est pas identifié individuellement pour les filiales qui en bénéficient dans la mesure où ces avantages sont gérés collectivement.

Autres engagements recus

Néant

8.5. Immobilisations en crédit-bail

Montant non significatif

8.6. Engagements de crédit-bail

Montant non significatif

8.7. Ventilation de l'impôt sur les sociétés entre résultat courant et résultat exceptionnel

	Courant	Exceptionnel	TOTAL
Résultat avant impôt et participation des salariés	368,8	(76,4)	292,4
Participation des salariés	(2,8)		(2,8)
Impôt	(25,8)		(25,8)
RESULTAT NET APRES IS ET PARTICIPATION	340,2	(76,4)	263,8

Conformément à la note d'information de l'ANC du 28 février 2013 et au communiqué CNCC du 23 mai 2013, le CICE (Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) est comptabilisé en diminution de la rubrique Charges de Personnel pour 1,8.

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) est principalement affecté au lancement de nouveaux produits, aux investissements industriels, à la formation et au recrutement.

8.8. Intégration fiscale

Un groupe d'intégration fiscale est constitué autour de Schneider Electric SE dans lequel sont incorporés Schneider Electric Industries SAS et ses principales filiales françaises dont Schneider Electric France SAS.

Notre société est soumise à ce régime d'intégration fiscale depuis le 1^{er} janvier 1993.

8.9. Situation fiscale latente

Le tableau ci-dessous indique l'allègement (colonne créances) ou l'accroissement (colonne dettes) de la charge fiscale future.

	31/12/2016		31/12/2015	
	Créances	Dettes	Créances	Dettes
Participation des salariés	0,8		0,9	
Contribution sociale de solidarité	1,9		1,8	
Risques divers	39,3	3,9	77,0	6,4
Ecart de conversion	11,0		0,1	
Indemnités fin de carrière et assimilées	33,8		35,0	
Provisions réglementées		10,3		9,6
Déficit fiscal reportable	1 397,1		1 268,7	
TOTAL GENERAL	1 483,9	14,2	1 383,5	16,0

Depuis 2007, Schneider Electric Industries SAS génère des déficits reportables.

8.10. Effectif moyen et ventilation par catégorie (CDI et CDD)

	31/12/2016	31/12/2015
Ingénieurs et cadres	3226	3193
Agents de maîtrise techniciens et employés	847	922
Ouvriers	179	188
TOTAL GENERAL	4 252	4 303

Schneider
Electric

SCHNEIDER ELECTRIC INDUSTRIES SAS
Société par actions simplifiée au capital de 928 298 512 euros
Siège social : 35, rue Joseph Monier, 92500 Rueil-Malmaison
954 503 439 RCS Nanterre
SIRET 954 503 439 01719 - APE 2712Z

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE
L'ASSOCIE UNIQUE DU 21 AVRIL 2017**

Le vingt-et-un avril deux mille dix-sept, SCHNEIDER ELECTRIC SE, société européenne à conseil d'administration au capital de 2.369.995.036 euros, dont le siège social est situé 35, rue Joseph Monier, 92500 Rueil-Malmaison, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 542 048 574, associé unique de la société SCHNEIDER ELECTRIC INDUSTRIES SAS (ci-après dénommée « la Société »),

...

a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir pris connaissance des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, approuve les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'ils sont présentés dans le rapport du conseil d'administration.

L'associé unique approuve le montant des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 621 123€ ainsi que le montant de l'impôt supporté en raison de ces charges s'élevant à 213 853€.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide de répartir :

- le bénéfice de l'exercice qui s'élève
- augmenté du report à nouveau

263 850 951,63€
3 686 764 507,37€

soit un montant total de

3 950 615 459,00€
=====

de la manière suivante :

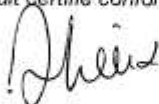
• dividende aux actions	99 792 090,04€
• report à nouveau	3 850 823 368,96€
	3 950 615 459,00€
	=====

Il décide, en conséquence, la mise en paiement d'un dividende net de 1,72 euro par action de 16 euros de valeur nominale.

Le dividende sera mis en paiement le 24 avril 2017.

Il est rappelé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Extrait certifié conforme à l'original



Delphine GIEUX

3. PERSONNES ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT

« J'atteste que le présent document qui a été déposé le 12 décembre 2017 et qui sera diffusé au plus tard le jour de négociation précédant l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du Règlement Général de l'AMF et par son instruction n°2006-07 dans le cadre de l'offre publique d'achat initiée par Schneider Electric Industries, visant les actions de la société I.G.E.+X.A.O. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Schneider Electric Industries SAS

Par : Jean-Pascal Tricoire

Titre : Président